



RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00102
Numéro SIREN : 390 424 562
Nom ou dénomination : PIERREVAL INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2016 sous le numéro de dépôt 5152

n° de
dépôt
5152



26 DEC. 2016

n° de
gestion
938/102

n° de
facture

n° de
chronol

PIERREVAL INVESTISSEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 3.597.900 euros

Siège social : Bld Descartes - Téléport3 - Futuroscope
86360 CHASSENEUIL DU POITOU
RCS POITIERS 390424562

**COPIE CONFORME A
L'ORIGINAL**

PROCES-VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize,
Le vingt-deux novembre à 14 heures,

Les associés de la Société PIERREVAL INVESTISSEMENT se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par voie électronique en date du 4 novembre 2016.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La Société HSF AUDIT, co-commissaire aux comptes titulaires, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La Société CASTILLO AUDIT, co-commissaire aux comptes titulaires, régulièrement convoquée, est représentée par Monsieur Gilles BLAVET.

Monsieur Yann DOFFIN, Président est absent et excusé.

Monsieur Eric RIOUX préside la séance en sa qualité d'associé majoritaire présent.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de séance, permet de constater que les associés présents, représentés possèdent les 58.772 actions sur les 71.958 formant le capital social. Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- les copies des convocations adressées aux associés et aux Commissaires aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui auraient été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement des commissaires aux comptes
- Remplacement d'un co-commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[Signature]

PREMIERE RESOLUTION – RENOUELEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de la société CASTILLO AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Cette résolution est adoptée à 58.772 voix sur 71.958

DEUXIEME RESOLUTION – REMPLACEMENT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Le mandat de Monsieur Denis PELTIER, Commissaire aux comptes suppléant étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de nommer, en remplacement, la société FIPAR AUDIT, SAS au capital de 300 000 € dont le siège est à AMBERIEU EN BUGUEY (01500) – Résidence Les Arcades, 31 Nord, avenue du Général de Gaulle, 491 546 198 RCS BOURG-EN-BRESSE Commissaire aux comptes suppléant pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Cette résolution est adoptée à 58.772 voix sur 71.958

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et notamment à Madame Julie PICHERY, Responsable Juridique Groupe.

Cette résolution est adoptée à 58.772 voix sur 71.958

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 14 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et le Commissaire aux Comptes présent.

Eric RIOUX



Gilles BLAVET

